

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25180**

Intitulé

Architecte d'entreprise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
C.E.S.A.M.E.S. Institut	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de l'architecte d'entreprise (Entreprise architecture) est un métier de **conception d'organisations et de systèmes d'information d'entreprise**, vus pour ces derniers comme des systèmes socio-techniques, autrement dit comme le résultat du couplage d'organisations métiers et de systèmes informatiques.

Les activités clefs de l'architecte d'entreprise sont les suivantes :

- . Ingénierie des besoins & des exigences
- . Architecture & modélisation d'entreprise
- . Pilotage collaboratif

Les capacités attestées sont :

1. Ingénierie des besoins & des exigences

- . Construire & modéliser l'architecture des besoins sur une entreprise
- . Construire & modéliser l'architecture des exigences d'une entreprise

2. Architecture & modélisation d'entreprise

- . Construire & modéliser l'architecture de l'environnement d'une entreprise
- . Analyser, construire & modéliser l'architecture métier d'une entreprise
- . Analyser, construire & modéliser l'architecture informatique d'une entreprise
- . Construire & modéliser une trajectoire intégrée de transformation d'une entreprise

3. Pilotage collaboratif

- . Construire l'architecture de l'organisation d'un projet de transformation
- . Assurer la collaboration entre les acteurs d'un projet de transformation d'une entreprise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- . Cabinets de conseil en organisation d'entreprise
- . Cabinets de conseil en systèmes d'information
- . Direction des systèmes d'information
- . Directions métiers des entreprises
- . Sociétés d'ingénierie en informatique
 - . Architecte d'entreprise
- . Architecte de systèmes d'information
- . Architecte métier
- . Architecte fonctionnel(le)
- . Assistant(e) à maîtrise d'ouvrage
- . Chef(fe) de projet de transformation
- . Consultant(e) en organisation d'entreprise
- . Consultant(e) système d'information
- . Consultant(e) en architecture d'entreprise
- . Directeur(trice) des systèmes d'information
- . Directeur(trice) de la transformation
- . Manager informatique
- . Manager métier
- . Responsable d'équipe d'architecture

Les architectes d'entreprise sont intégrés(es) dans des équipes de cadrage et de pilotage de projets de transformation, soit dans le cadre interne d'une entreprise, soit dans des équipes de consultants(tes) externes (en cabinets de conseil ou en sociétés de services).

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La liste des modules formant la certification est donnée ci-dessous :

Module 1 : Introduction à l'architecture d'entreprise

- Chapitre 1 Panorama de l'architecture d'entreprise

- Chapitre 2 Architecture de l'environnement

- Chapitre 3 Ingénierie des besoins et des exigences

Module 2 : Analyse de l'existant et définition de la cible

- Chapitre 4 Architecture métier

- Chapitre 5 Architecture informatique

Module 3 : Elaboration de la trajectoire de transformation

- Chapitre 6 Transformation et urbanisation

- Chapitre 7 Techniques de dimensionnement et de priorisation

Module 4: Architecture collaborative

- Chapitre 8 Architecture d'un projet "système d'information"

- Chapitre 9 Architecture collaborative

Module 5: Synthèse d'ensemble

- Chapitre 10 L'architecture d'entreprise en pratique

En plus de ces modules, les apprenants sont tutorés individuellement par les formateurs (en présentiel, et à distance - via des rendez-vous téléphonique et une interface web). Le volume de tutorat est d'environ 36 heures par stagiaire, ce qui permet de compléter la formation en présentiel par du tutorat sur un cas d'application concret et du travail personnel du stagiaire (environ 300 heures) sur le même projet, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire d'architecture d'entreprise évalué lors d'une soutenance.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé tout au long de la vie.

L'ensemble des « blocs de compétences » obtenus ci-dessous représentent l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25180 - Ingénierie des besoins & des exigences	<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire & modéliser l'architecture des besoins sur une entreprise • Construire & modéliser l'architecture des exigences d'une entreprise <p>Modalités d'évaluation : Evaluation par la mise en œuvre effective des compétences à acquérir sur une entreprise réelle Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc 1 de compétences.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25180 - Architecture & modélisation d'entreprise	<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser, construire & modéliser l'architecture de l'environnement d'une entreprise • Analyser, construire & modéliser l'architecture métier d'une entreprise • Analyser, construire & modéliser l'architecture informatique d'une entreprise • Construire & modéliser une trajectoire intégrée de transformation d'une entreprise <p>Modalités d'évaluation : Evaluation par la mise en œuvre effective des compétences à acquérir sur une entreprise réelle Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc 2 de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25180 - Pilotage collaboratif	<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire l'architecture de l'organisation d'un projet de transformation • Assurer la collaboration entre les acteurs d'un projet de transformation d'une entreprise <p>Modalités d'évaluation : Evaluation par la mise en œuvre effective des compétences à acquérir sur une entreprise réelle</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc 3 de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Cette modalité d'accès est prévue dans le cadre de la formation en architecture d'entreprise. Le jury en charge d'évaluer le stagiaire se compose des membres suivants: - Le président de C.E.S.A.M.E.S. Institut - Au moins 90% de personnalités extérieures à C.E.S.A.M.E.S. Institut
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		Cette modalité d'accès est prévue dans le cadre de la formation en architecture d'entreprise. Le jury en charge d'évaluer le stagiaire se compose des membres suivants: - Le président de C.E.S.A.M.E.S. Institut - Au moins 90% de personnalités extérieures à C.E.S.A.M.E.S. Institut

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Architecte d'entreprise" avec effet au 29 juin 2012, jusqu'au 3 décembre 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Disponibles sur simple demande auprès de C.E.S.A.M.E.S. Institut

Autres sources d'information :

www.cesames.net - Voir zone Services / Formations

Site institutionnel de C.E.S.A.M.E.S. Institut

Lieu(x) de certification :

C.E.S.A.M.E.S. Institut : Île-de-France - Paris (75) [8 rue de Hanovre 75002 Paris]

C.E.S.A.M.E.S. Institut

15 rue La Fayette

75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

C.E.S.A.M.E.S. Institut - 15 rue La Fayette - 75009 Paris

Historique de la certification :